



Conseil supérieur  
de la fonction militaire



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION MILITAIRE (88<sup>ème</sup> session - 10 au 14 décembre 2012)

### COMMUNIQUÉ

Lors de sa 88<sup>ème</sup> session, le CSFM a mené divers travaux de réflexion sur la condition militaire. Il a bénéficié d'informations dans trois domaines importants. M. Jean-Marie Guéhenno, Conseiller-maître à la Cour des comptes, président de la Commission du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est venu présenter les travaux de cette Commission. Le Conseiller d'Etat Michel Pinault, président du Haut Comité d'évaluation de la condition militaire a présenté son 6<sup>ème</sup> rapport, dont les conclusions ont été reprises par le CSFM. Le contrôleur général des armées Jean-Robert Rebmeister, président de la commission des recours des militaires a présenté cette instance aux membres du Conseil.

La séance plénière, présidée par le ministre de la défense, a été ouverte par un hommage rendu aux trois militaires tués au combat ou morts en service commandé depuis la 87<sup>ème</sup> session, en juillet dernier.

Le Conseil a rendu son avis sur les huit projets de texte inscrits à l'ordre du jour, visant, pour l'essentiel, à :

- rénover, en les rationalisant, les voies d'accès des militaires à la fonction publique ;
- fixer les conditions (procédure, durée, droits individuels) de détachement des militaires dans les corps et cadres d'emplois des trois fonctions publiques civiles ainsi qu'aux modalités (classement, formation) de détachement et d'intégration des fonctionnaires dans les corps militaires ;
- procéder à la suppression des limites d'âge basses aux concours et recrutements internes pour les officiers et les sous-officiers ;
- créer un 2<sup>ème</sup> échelon exceptionnel, contingenté, pour les caporaux-chefs et quartier-maitres de 1<sup>ère</sup> classe.

*Avis sur les projets de texte :*

Le Conseil a rendu un avis défavorable sur 2 des 8 projets de textes qui lui ont été présentés.

*Préoccupations et propositions exprimées par le Conseil :*

Répondant à la demande du Conseil de rénover en profondeur la concertation, le ministre a rappelé son attachement à la concertation des militaires et au rôle du CSFM. Il a annoncé avoir pris deux décisions significatives :

- la création d'un groupe de liaison, dont les travaux devront pouvoir commencer au début de l'année 2013 et avec lequel il veut entretenir une relation permanente ;
- son intention de renouveler l'expérience d'ouverture à l'expression directe, à l'instar de l'espace contributif de l'extranet sur le Livre blanc, sur des thématiques relatives à la condition militaire.

Il a par ailleurs rappelé la faculté, pour tout militaire de saisir le collège des inspecteurs généraux des armées, de toute question individuelle de condition militaire. Il a invité les membres du conseil à relayer cette information chez les militaires.

Interrogé sur la réduction des tableaux d'avancement, le ministre a confirmé que le nombre de promus serait inférieur à 2012 mais dans des proportions moindres que les « - 30% » annoncés par la rumeur. Il a rappelé qu'en début de semaine, son directeur adjoint de cabinet est venu apporter les précisions attendues sur les avancements<sup>1</sup>. Ces réductions du nombre de promus varient également selon les grades et les armées dans un souci de maîtrise de la pyramide des grades. Chaque chef d'état-major et directeur central en a informé les militaires de son armée ou service.

Conformément aux attentes de la communauté militaire exprimées par le Conseil, le ministre a annoncé le maintien en 2013 des crédits de l'action sociale à la hauteur de ceux consommés en 2012.

Au titre de la reconnaissance du sacrifice des militaires morts dans l'accomplissement de leur mission, le ministre a annoncé la création d'une mention "*mort pour le service de la nation*". Les familles des bénéficiaires de cette mention pourront faire inscrire le nom sur le monument aux morts de leur choix. En outre, le dispositif actuel sera complété pour que toutes les situations puissent être prises en compte. Par ailleurs, les militaires concernés pourront désormais être promus à titre exceptionnel à l'un des grades supérieurs de leur catégorie.

Face à l'inquiétude exprimée par le Conseil sur l'avenir des fonds de prévoyance militaire et de l'aéronautique, le ministre a réaffirmé que, constitué par les cotisations des militaires, « *leur utilisation doit donc se faire au profit exclusif de la communauté militaire.* » Il a annoncé la prochaine extension du bénéfice des prestations aux blessés pour « *risque opérationnel exceptionnel* ». Il a précisé qu'il veillerait au traitement rapide des demandes.

---

<sup>1</sup> Le directeur adjoint du cabinet du ministre de la défense a communiqué les chiffres de réduction de l'avancement au choix suivants : 21% pour les colonels ; 20 % pour les lieutenants-colonels ; 15 % pour les commandants ; globalement 2,5 % pour les sous-officiers ; pas de réduction d'avancement pour les militaires du rang

S'agissant des problèmes de solde, le Conseil a insisté sur leur caractère scandaleux. Nombre de militaires, surtout de l'armée de terre, sont victimes de cette situation, vécue comme une humiliation. Le ministre a rappelé les mesures qu'il a personnellement prises dès qu'il a été informé de l'ampleur du problème. Considérant ces dysfonctionnements comme désastreux, il s'est engagé d'une part à rétablir dans leurs droits, avant la fin de l'année 2012, les militaires concernés et d'autre part à ce que, à terme, nul n'ait été pénalisé. Il a affirmé que tant que le système et l'organisation ne seraient pas fiables et stabilisés, aucune autre force armée n'y serait rattachée. Il tient à ce que le CSFM soit régulièrement informé de l'évolution de la situation.

Le Conseil a manifesté sa vive préoccupation quant à la nomination du directeur de la caisse nationale militaire de sécurité sociale, qui « *incarne la spécificité du statut militaire* » et son soutien en faveur de monsieur BARRANDON. Le ministre a répondu qu'il avait d'ores et déjà demandé l'arbitrage du Premier ministre en faveur de ce candidat.

Le Conseil a demandé au ministre de réunir deux groupes d'étude du CSFM sur deux sujets qui lui tiennent à cœur :

- les difficultés rencontrées par les militaires parents, n'ayant pas la garde exclusive de leur(s) enfant(s) ;
- la condition des militaires du rang.

Le ministre a partagé les préoccupations du Conseil et autorisé la constitution du groupe d'étude sur la condition des militaires du rang. Il souhaite disposer de ses conclusions avant la fin de l'année prochaine.

S'agissant de la question des militaires parents n'ayant pas la garde de leur enfant, il a demandé que le groupe de liaison mette en place un groupe de travail restreint qui présentera un état des lieux complet de cette problématique, de ses enjeux et énoncera des propositions.

Evoquant le 6<sup>ème</sup> rapport du HCECM, le ministre a demandé à l'administration une étude complémentaire sur ses conclusions, relatives au niveau de vie des ménages. Les résultats de cette étude seront présentés au CSFM lors de sa 89<sup>ème</sup> session. Celle-ci se tiendra du 17 au 21 juin 2013. Le Conseil a demandé qu'à cette occasion, un suivi de la réalisation des mesures décidées et des engagements pris, en matière de condition des militaires en opération, lui soit également présenté.

Enfin, le ministre a annoncé vouloir donner un « *faste* » particulier à la 90<sup>ème</sup> session du CSFM, en décembre 2013.

Gendarme Jean-Philippe DEBAR-MONCLAIR  
Secrétaire de session



Monsieur Jean-Yves LE DRIAN  
Ministre de la défense

